L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS
Bureaux 73 rue de Chartres
NOUVELLE-ORLEANS :
DIMANCHE MATIN, 5 JUILLET.

FEUILLETON.

LE ROI MISERE

M. PAUL SAUNIÈRE.

PREMIÈRE PARTIE.

X

UN PEINTRE EN TABLEAUX ANCIENS.

(Suite)

La promesse Cherville venait de lui être extorquée ne réjouissait René que d'une façon très modérée. Cependant, après avoir humé l'air de son atelier, il s'habilla et se rendit chez M. de La Vigerie.

Ils dînèrent en tête-à-tête. Comme on le pense bien, la conversation ne roula guère que sur M. Arthur, sur le château et sur la vie bizarre —si toutefois on pouvait appeler cela vivre—de ce personnage mystérieux.

Lorsqu'au dernier lieu René fit part à M. de la Vigerie des soupçons qu'il avait conçus sur M. Breton, le gentilhomme branla la tête avec incrédulité.

—Non, dit-il, vous devez faire fausse route, à moins que ce Breton ne soit inconnu dans les environs et que vous ne puissiez rien apprendre qui le concerne.

Néanmoins M. de la Vigerie était très intrigué à son tour.

—Parbleu! répétait-il à chaque nouveau détail, je serais curieux de voir cela!

Puis, brusquement, et comme si cette question devait lui donner la clef de l'énigme :

—Mais au fait, demanda-t-il, par quel hasard ce M. Arthur s'est-il adressé à vous?

—Je vous l'ai dit, c'est parce qu'il a acheté le dernier tableau que j'avais exposé chez Deforge.

—Et comment l'a-t-il acheté, lui qui ne sort jamais de son château?

—C'est vrai! s'écria tout-à-coup René. Je n'avais pas songé à cela! Cela me confirmerait dans l'idée que M. Arthur et M. Breton ne sont qu'un seul et même individu.

—Avez-vous interrogé à cet égard ce M. Breton?

—Non, je n'y ai même pas pensé. La vanité m'aveuglait. Je m'imaginais qu'on avait vu mon paysage, et qu'on l'avait remarqué, et qu'on s'était décidé sur ce spécimen à me confier les travaux que j'ai commencés.

—Cela peut être....

—Oui, cela peut, mais cela ne doit pas être, répondit René d'un ton réfléchi. Il y a certainement autre chose.......

—Ce M. Arthur connaît sans doute votre nom, fit observer M. de la Vigerie. Il se pourrait même qu'il eût été lié avec un membre de votre famille....

—Quelle apparence! se récria l'artiste. Le nom que je porte est celui d'un obscur matelot, et quant à ma famille....

Il se tut et n'acheva point sa phrase.

M. de La Vigerie, qui ne le quittait pas des yeux, fut frappé de la tristesse subite qui assombrit le front du jeune peintre; mais sa discrétion était trop grande pour qu'il cherchât à provoquer des confidences qu'on hésitait à lui faire.

D'ailleurs, comme pour couper court à toute question, René se leva.

—Je vous demanderai la permission de me retirer, dit-il. A mon prochain voyage, j'espère vous donner des renseignements plus précis; car, j'y suis bien décidé, tout ce qu'il sera possible d'apprendre sur ce personnage, je le recueillerai avec soin. Je m'y sens poussé par une curiosité qui m'étonne moi-même.

Au revoir, et bonne chance! fit M. de La Vigerie, en souriant avec bienveillance.

René sortit. Il était plus triste que de coutume. En arrivant rue de Laval, il fut sur le point de rentrer chez lui sans monter chez Cherville; mais il réfléchit que, non seulement il avait donné sa parole, mais encore que le bruit qu'on faisait à l'étage supérieur l'empêcherait de reposer.

Il en prit héroïquement son parti et franchit les premières marches de l'escalier. A mesure qu'il gravissait les degrés, le bruit grandissait et arrivait jusqu'à lui en notes discordantes.

C'était un mélange confus de piano fatigué, de flageolet criard, de bruyants éclats de rire, d'exclamations perçantes, que dominait le piétinement des danseurs sur le plancher, insoucieux de rythme, de la ritournelle et des convenances.

René ne put réprimer un sourire en franchissant le seuil de l'atelier, dont la disposition et la distribution étaient identiquement semblables à celles de son propre logement.

En l'apercevant, Cherville accourut vers lui. Peu s'en fallut qu'il ne se jetât dans ses bras.

L'artiste promena son regard sur les invités qui se trouvaient devant lui. Ce bruit et cette gaieté lui parurent de mauvais aloi, et lui causèrent un dégoût involontaire. Cependant il resta.

XI

QUEL HOMME ÉTAIT LE ROI MISÈRE.

L'aspect de cette soirée mérite une brève description.

Sans parler du piano fourbu, sur lequel s'escrimait un virtuose de dixième ordre, soutenu dans les reprises par un flageolet poussif, il suffira de jeter un coup d'œil sur la galerie.

Hommes ou femmes, ils étaient trente. Plus d'hommes que de femmes. De ceux-ci, peu de vieux visages. Les nouveaux apparaissent à la classe moyenne. Il se recrutait de fils de riches bourgeois, de quelques rapins, de peintres, et d'Ernest, le lieutenant de vaisseau qui, à Saint-Cloud, avait parlé indien à la femme sauvage. Leur tenue était peut-être un peu débraillée.

Parmi eux, Anatole Delaunay se faisait remarquer par la coupe excentrique de ses habits trop courts et de ses pantalons trop étroits. Il affectait un grand laisser-aller, parlait haut et beaucoup, émaillant avec un plus grand soin sa conversation des sottises les plus impertinentes et les plus grossières.

Le sexe féminin se composait exclusivement de ces créatures qui n'appartiennent ni au monde ni même au demi-monde, qui perchent sur les collines de Montmartre, et qui, depuis si longtemps qu'elles ne s'en souviennent pas, jouent le rôle de modèles. Là figuraient trois ou quatre modèles émancipés.

Dans le commencement de la soirée, ces beautés complaisantes avaient cru devoir jouer à la femme du monde et se draper dans leur dignité, mais le manteau dont elles s'affublaient devint promptement trop lourd pour leurs épaules. Elles le laissèrent glisser peu à peu, si bien qu'il tomba tout-à-fait, et les montra telles qu'elles étaient d'ordinaire.

La fête était donc très animée. Le punch et le champagne circulaient à profusion, et chacun s'en donnait à plein gosier; on savait que c'était un gogo qui payait.

Les quadrilles devenaient pittoresques. On aurait pu déjà nommer la couleur de la plupart des jarretières qui se démenaient au son de la musique tapageuse. Hommes et femmes n'avaient plus d'autre ambition que de lever le plus haut possible le pied au-dessus de la tête.

Ils mettaient dans cette lutte de dislocation un feu et une animation qui, dans un simple bal public, les eût conduits directement au violon.

Sur les trente personnes qui se trouvaient là, peu d'êtres avaient été conviés au dîner qui avait précédé le bal, mais un souper avait été annoncé pour une heure, et chacun se promettait d'en prendre sa large part. La manière dont ils s'y préparaient annonçait d'excellentes dispositions.

René regardait ces démoniaques s'agiter en contorsions désordonnées et se livrer à ce qui inondait leur visage. Il se demandait si la danse est un plaisir ou seulement un exercice gymnastique. Pour lui, il lui paraissait inadmissible que des gens qui s'y étaient livrés se taxassent, sans condamnation préalable, à de telles excentricités chorégraphiques.

Quand le quadrille fut terminé, plusieurs jeunes gens vinrent lui tendre la main. Trois ou quatre femmes lui décochèrent un sourire bienveillant que relevait une œillade provoquante. René accueillit le tout avec une politesse froide.

Anatole Delaunay, qui était un peu lancé, l'appela "beau ténébreux" et le pria de lui faire vis-à-vis pour le prochain quadrille; mais l'artiste s'excusa, prétextant qu'il ignorait jusqu'au premier pas de la première figure, qu'il n'avait exercé l'état de clown dans aucun cirque, et qu'il lui serait par conséquent impossible de tenir une place honorable parmi les danseurs émérites dont il venait d'apprécier le talent exceptionnel.

Anatole, loin de se fâcher, le traita de "farceur" et s'éloigna en disant "qu'elle était bien bonne."

Non pas seulement parce qu'il était beau garçon, mais surtout parce qu'il ne s'occupait pas d'elles et qu'il ne ressemblait point aux autres, le jeune homme demeura le point de mire de toutes les beautés à prix fixe qui faisaient partie de la réunion Cherville, qui tenait à lui faire les honneurs de la maison, lui nomma chaque femme l'une après l'autre, et lui détailla leurs beautés les plus secrètes.

Cette nomenclature désobligée fit sourire René, dont l'œil distrait se reposait sur les différents objets qui garnissaient l'atelier.

Cet atelier ne ressemblait guère à celui du pauvre artiste. Partout, le long des murs, étaient accrochés des objets curieux, dont quelques-uns avaient un mérite et une valeur réelle. Le lustre qui pendait du plafond, les appliques de cuivre repoussé, dataient du seizième siècle. Les bougies dont ils étaient garnis dardaient leur lumière brillante sur les panoplies, les faïences, les porcelaines, et éclairaient quelques belles peintures.

Tout cela était bien un pêle-mêle, mais on pouvait mettre ce désordre sur le défaut d'emplacement. Dans tous les cas, cet intérieur respirait un bien-être voisin de la richesse.

Pourtant, au bout d'une heure, René fut rassasié de ce spectacle. Il se dirigea vers la porte, dont il allait franchir le seuil, quand Cherville l'arrêta.

— Où allez-vous donc? demanda-t-il.

— Je rentre chez moi. Je vous l'ai dit, il faut que demain matin, à six heures, je sois sur pied.

— Je regrette que ma soirée tombe si mal à propos pour vous, mais puisque je ne saurais réparer cette maladresse involontaire, permettez-moi d'en profiter jusqu'au bout. Qu'allez-vous faire chez vous? Vous coucher? Soit, mais vous ne dormirez pas. Or, est-il un supplice pareil? Pour moi, je n'en connais pas. Donc, de deux maux choisissez le moindre. Dans une petite heure on va souper, restez avec nous.

Ce Cherville n'était vraiment pas méchant. Il joignit à sa prière une physionomie si désappointée, si suppliante, que René céda. Il sentait que son hôte avait raison et qu'il ne fermerait pas l'œil de la nuit.

Il alla s'asseoir à l'écart, dans la première pièce, et se mêla à un groupe de jeunes gens, moins forcenés que les autres sur la danse. Là il entendit sans sourciller une foule de platitudes et deux ou trois choses sensées.

La musique avait cessé. Dans l'atelier on avait dressé sur deux tréteaux une espèce de table, faite de trois planches juxtaposées qu'on couvrit d'une nappe et sur laquelle on mit le couvert. Tout le monde y concourut avec empressement. Aussi, en quelques minutes, le souper fut servi, et chacun prit place au hasard, sauf les quelques personnes que Cherville désigna pour occuper les places d'honneur.

Parmi celles-là, juste en face de l'amphitryon, René occupait le milieu de la table, en dépit de ses refus réitérés.

Le repas ne se composait absolument que de viandes froides et de pâtisserie. Il n'était pas somptueux et n'affichait aucune prétention, et cependant il n'y avait pas un des trente jeunes visages qui ne fût épanoui et disposé à la gaieté.

Le premier coup de fourchette fut silencieux, mais, insensiblement, les langues se délièrent, les conversations s'animèrent.

Anatole Delaunay, qui se trouvait relégué au bout de la table, n'avait cessé de protester pendant toute la durée du souper. Le hasard l'avait placé entre deux jeunes gens.

—Comme c'est gai! murmurait-il. Pas de femmes!

Les convives ne se piquaient précisément pas d'une grande austérité de mœurs. Leurs lèvres effleuraient de temps en temps le cou de leur voisine. Quand arriva le champagne, ces indiscrétions devinrent plus fréquentes et plus prolongées. Quelques-unes même dégénérèrent.....

Anatole n'y tint plus.

—Eh! là bas! cria-t-il Doucement, je n'ai pas de femme, moi!

—Pas de [illegible] une, riposta Cherville.

—Dame! c'est une idée. C'est dommage qu'il soit [illegible].

—[illegible] d'heure pénibles braves....

—[illegible] pourquoi pas? fit Anatole en [illegible].

Il avait la face enluminée, l'œil brillant.

—Tu es gris, lui dit Cherville. Achève-toi [illegible] dans ton coin et laisse-nous tranquilles.

—Non, se défendit le jeune fou, je veux une femme, je l'aurai.

A ces mots, et d'un pas mal assuré, il se dirigea vers la porte.

—Où vas-tu? demanda Cherville.

—Là haut, répondit Anatole en montrant du doigt l'étage supérieur.

—Pourquoi faire?

—Dame! ces gens-là ne doivent guère dormir plus que nous. J'inviterai la petite de Saint Cloud à souper.

—Qui? la fille du roi Misère?

—Oui, elle est gentille; elle me plaît à moi....

—Je ne dis pas non, mais le père....

—Bah! on l'invitera aussi. Il ne doit pas avoir souvent de si bonnes aubaines. Pendant qu'il mangera, il ne verra pas qu'on fait la cour à sa fille.

—Au diable! dit Cherville. Va-y et tâche....

—C'est cela, répondit le chœur. Servez-nous le roi Misère!

Dès qu'il avait été question de Gabrielle, René avait dressé l'oreille. Il n'avait pas dit un mot, espérant que cette folle proposition tomberait d'elle-même.

Mais non. Anatole était gris et ne perdait pas de vue son idée fixe: il lui fallait une femme, il l'avait répété trois fois. Il allait sortir, encouragé pour ainsi dire par ses amis, quand René se leva pâle et frémissant.

—Messieurs, fit-il observer, en s'efforçant d'être calme, vous ne souffrirez pas cela, je me plais à le croire. Buvons et aimons tant que nous pourrons, mais ne frappons pas à la porte de ceux qui ne veulent ni de notre vin ni de votre amour. Vous ne connaissez pas l'homme à qui vous allez faire la plus sanglante injure qui soit au monde.....

— Le roi Misère! se récrièrent les convives. Nous le connaissons tous.

— Oui, reprit René d'une voix plus forte, mais vous ne le connaissez que sous le côté vulgaire qu'il a eu soin de se donner. Vous ne savez pas ce qu'il y a dans la vie de cet homme de dévouement et d'abnégation?

Tout le monde se tut, muet, étonné.

— Au fait, dit Cherville, vous nous avez promis l'autre jour, à la Tête Noire, de nous raconter cette histoire. Parlez, nous vous écoutons.

— Non, fit l'artiste en secouant la tête, ce n'est pas ici le lieu de vous dévoiler cette vie obscure, courageuse, mais triste surtout. Une autre fois....

— Pourquoi? insista l'officier de marine. Nous prenez-vous pour des écervelés? Croyez-vous que nous n'ayons plus rien dans la tête ou dans le cœur?

— A Dieu ne plaise! protesta René. Si vous l'exigez, je suis prêt; mais je crains qu'en la disposition où vous êtes, ce long récit ne lasse votre patience et votre bonté....

— Monsieur Dorval, l'interrompit Cherville avec une véritable dignité, vous n'avez rien de semblable à redouter chez moi. Je vous connais assez pour être certain d'avance que ce n'est point un récit banal que vous allez nous faire, et je vous estime trop pour que ceux qui m'entendent ne partagent pas avec moi le sentiment que vous m'inspirez.

— Soit! consentit René. Si, quand j'aurai fini, M. Anatole Delaunay se sent le courage de persister dans son entreprise, libre à lui; mais qu'il écoute.

Un silence religieux s'établit aussitôt. Anatole, interloqué, revint, sur un geste de Cherville, prendre la place qu'il avait quittée. La fumée bleuâtre des cigares s'élevait en spirales capricieuses vers les hauteurs de l'atelier.

— Ce que je vais vous raconter, commença René, nul, pas même le roi Misère, ne me l'a confié. Je l'ai surpris par lambeaux, et, grâce à ces fragments que j'ai reconstitués, j'ai deviné le reste. Mon héros ne cherche à exciter la pitié de personne; il ne s'est jamais plaint, il a accepté tous les déboires, toutes les hontes. Il ne se doute peut-être pas, ce grotesque que vous prétendez connaître, qu'il a été sublime, et que son courage lui mérite plus de respects que sa misère ne lui a valu d'insultes.

(A continuer.)

MOUVEMENT DU PORT.

Bureau de l'Abeille,
Dimanche matin, 5 juillet 1868.

Nous avons eu hier, plusieurs averses qui, tout en abattant la poussière, qui commençait à être intolérable, ont aussi beaucoup rafraîchi l'atmosphère. L'aspect de la Levée ressemblait à une place d'armes, à cause des troupes des Etats-Unis qui y ont été passées en revue.

Les affaires ont été plus actives que les jours précédents, comme cela se voit d'ordinaire tous les samedis.

Nous avons eu peu d'arrivages: Le Mollie Able, de St-Louis, est venu avec une cargaison de denrées de l'Ouest; le Monsoon, de Jefferson, avec 309 têtes de bétail, et le Brown, du bas de la côte.

Les départs ont été en: W. R. Arthur pour St-Louis; Genl. Quitman, pour Vicksburg; Wild Wagoner, pour Natchez; Grey Eagle, pour Bayou Sara; Bart Able et St-Nicholas, pour la rivière Rouge; Idahoe, pour Ouachita; Flicker, pour Bayou Lafourche, et l'Aloe, pour le bas de la Côte.

Le Mollie Able, pour St-Louis; Dexter, pour Richmond; Monsoon et Frolic, pour Jefferson; Rose Franks, pour Ouachita; Nina Simmes, pour Bayou Lafourche, et le Brown, pour le bas de la Côte, sont aux quais recevant du fret.

La rivière Rouge continue à diminuer rapidement, et sous peu il n'y aura que de très petits bateaux qui pourront faire la traversée de notre port à Jefferson et même à Shreveport.

A St Louis, le 3 juillet, le fleuve était stationnaire et très bas dans les hauts. A Louisville, à la même date, l'Ohio était aussi stationnaire. Le temps était sec et chaud.

Le PAQUEBOT BI-HEBDOMADAIRE NINA SIMMES, Capt. W. R. Greathouse, commis Jos. Dufferes, partira pour Bayou Lafourche et les points intermédiaires, ce matin à 10 heures précises. Les expéditeurs qui confieront du fret au commis seront assurés d'avance du soin tout particulier donné aux marchandises, et messieurs les passagers qui prendront ce bateau seront sûrs d'y être bien traités.

ONZIEME TABLEAU ANNUEL
De la Compagnie d'Assurance "Hope" de la Nouvelle-Orléans.
BUREAU, No. 31 RUE DU CAMP.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie présente l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1868		$156,523 68
Sur les risques d'incendie	$87,887 85	
Sur les risques de mer	54,877 12	
Sur les risques de rivière	15,278 71	$158,538
Portes payées dans la même période, savoir :		
Sur les risques d'incendie	15,261 2	
Sur les risques maritimes	35,112 96	
Sur les risques de rivière	4,164 22	54,538 37
Moins — Les primes remises	4,429 21	
Réassurances	15,73 58	
15 et 25 0/0 remis aux assurés	25 631 05	
Taxes	11,423 08	56,615 84
Dépenses, intérêt en moins	14.17 39	136,13
En réserve pour les risques non terminés		$23,391 48

— L'actif de la Compagnie est comme suit : —

Billets hypothécaires sur des propriétés foncières dans cette ville, valant le double du montant	$124,859 30
Prêts garantis par nantissement	14,615 28
Effets pour primes à courte échéance	11,453 34
Dû par des Compagnies d'Assurance locales	5 317 18
Scrips	1,944 00
Actions de la Compagnie "Valetta Dry Dock"	6,000 00
Biens fonciers	21,963 33
Actions de banque et autres actions	5,747 50
Primes en voie de perception	29,678 14
En caisse	51,818 48
Total de l'actif	$273,361 48

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HY. PEYCHAUD, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé par devant moi, ce 13 mai 1868.
PAUL W. COLLENS,
3me Justice-de-Paix de la Paroisse d'Orléans.

— DIRECTEURS. —
Lafayette Folger, P. Maloclée, John J. Adams,
Thos N. Blake, F. A. Ducros, C. W. Bradbury,
Aug. Couturié, T. D. Miller, Hy. Peychaud.
14 mai—1m

Compagnie d'assurance du Commerce.
SECOND ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa Charte, cette Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes de l'année expirée le 3 mars 1868		
Primes d'incendie	$52,849 44	
Primes de rivières	72,436 30	
Primes de mer	36,376 00	$161,662 74
Pertes payées :		
Pertes par incendie	$13,659 39	
Pertes sur les rivières	84,344 36	
Pertes sur mer	24,273 70	
	$122,277 42	
Escomptes sur primes	29,290 27	
Taxes	4,700 01	
Réassurances	2,802 25	
Primes remboursées	419 00	
Dépenses, profits et pertes, etc, intérêts en moins	38,329 86	$197,199 21
		36,365 58
Actif en caisse	$28,094 11	
Effets à recevoir	2,003 92	
Meubles	2,673 35	
Primes dues	24,062 48	
Billets pour actions	324,229 00	
		$382,972 44

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

S. B. BUCKNER, président.
GEO. O. SWEET, secrétaire.
Assermenté et signé par devant moi, ce 21 avril 1868.
PARIS CHILDRESS,
2e Juge de Paix pour la paroisse d'Orléans.
avril—1mo

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home, de la Nlle-Orléans.
Bureau, rue du Camp, No 73, coin Natchez.

Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1867	$321,380 00
Pertes, taxes, dépenses, réassurance, &c, payées dans la même période	217,749 79
Actif le 31 décembre 1867	393,734 92

Cette Compagnie continue à assurer, aux taux courants de prime, contre les risques de mer, de rivières, contre les pertes et les avaries causées par les incendies.

ALFRED MOULTON, président.
Wm M. PERKINS, Vice-Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

—Directeurs—
J. M. Allen, J. H. Ludwigsen, E. K. Converse,
A. Moulton, Wm Chambers, A. H. May,
B. F. Eshelt, John T. Moore, Robert Hare,
Wm M. Perkins, J. E. Leckhour, John G. Rogers.
12 fév—11 m b i. 3 cam.

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE
COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

[illegible]

Pour passage s'adresser à
VICTOR PERRILLIAT, agent,
15 mars—1an 23 129, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.
SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord :

VILLE-DE-PARIS, capt. Duchesne....Samedi 27 juin.
PEREIRE, " Sermont....Samedi 11 juil.
EUROPE, " Lemarié....Samedi 25 juil.
ST-LAURENT, " Bocandé....Samedi 8 août.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin), payable en or ou son équivalent en papier.
POUR BREST OU LE HAVRE:
Première cabine, $140. | Seconde cabine, $85.

POUR PARIS:
Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,
Première cabine, $145. | Seconde cabine, $88.
Troisième cabine $35, et on comprenant le billet de chemin de fer, $37.
Les bagages seront marqués pour Paris.
Soins médicaux gratuits.

On peut obtenir ici, à la Nouvelle-Orléans, des billets de passage pour France, en s'adressant au soussigné, au lieu d'écrire ou de télégraphier à New-York.
V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

LIGNE INMAN.
Steamers de la Malle.
Départ du Pier No 45, North River, New York.
Tous les SAMEDIS, à midi.
Vitesse et excellents emménagements.
Passage de Première Classe, en or:
New York à Liverpool, $110. Aller et retour, $190.
New York à Londres $115. Aller et retour, $190.
New York à Paris, $125. Aller et retour, $200.
Billets de retour, bons pour six mois.
Pour plus de détails, s'adresser à
ELLIOT & McKEEVER,
9 mars—1an Rue Gravier, No 160.

Pour New York.
Ligne de Steamers des Marchands.
Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe :
GEN'L GRANT, Capt. H. S. Quick,
CRESCENT CITY, Capt. S. W. Holmes,
SHERMAN, Capt. N. P. Henry,
GEN'L MEADE, Capt. A. W. Sampson,
UNITED-STATES, Capt. Geo. L. Norton,
partant de New-York et de la Nlle-Orléans.
Le Steamer
GEN. MEADE,
Commandant A. W. Sampson,
Partira de son wharf, en face de la rue St-Louis, le SAMEDI, 11 juillet, à 5 heures P. M.
Ces steamers ont d'excellents emménagements.
Chambres....................$60 00.
Pour fret ou passage, s'adresser à
WOOD, LOW & LUDWIGSEN,
Rue de la Commune, No 190.
Le steamer CRESCENT CITY suivra et partira SAMEDI 18 juillet.

Pour New York, directement.
Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.
CETTE LIGNE SE COMPOSE
Des Steamers suivants :
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
MARIPOSA.
Le steamer
CORTES,
Commandant H. Nelson,
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, le SAMEDI, 11 juillet, à 5 heures P. M.
Passage............$60
Connaissements directs pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
4 mai—1a Rue Carondelet No 61

Nouvelle-Orléans à St. Nazaire
VIA HAVANE.
Le steamer Français
GUYANNE,
Partira pour le port de la Havane, le LUNDI, 13 juillet, à 8 h. a. m., recevra et signera des connaissements pour fret et passage pour Saint-Nazaire, Bordeaux, Hâvre, Paris, Liverpool, Londres, Anvers, Rotterdam, Brême et Hambourg.
Pour fret ou passage, s'adresser à
VICTOR PERRILLAT, agent,
3juil—au 13 127 rue de la Commune.

Pour les Villes de Bains.
Voyage dans le jour.
Le magnifique steamer au Lac,
LAURA,
Capitaine Eberhard,
partira de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, au Lac, tous les LUNDIS, MERCREDIS et SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 8 h. du matin, pour la Baie St-Louis, Biloxi, Passe Christian, Mississippi City et Ocean Springs. Il partira d'Ocean Springs, pour la Nouvelle-Orléans, les MARDIS, JEUDIS et DIMANCHES, à 6 heures du matin.
Le service sera régulier, hormis de mauvais temps ou de brume épaisse.
Pour plus amples informations, s'adresser à
L. FRIGERIO Jr.
9 juin—1m 50, rue de Chartres.

POUR MANDEVILLE, LEWISBURG ET MADISONVILLE—
Tous les jours, à midi, sur la demande de nombre de personnes, et pour éviter les accidents. Ce changement aura lieu à partir de lundi, 22 du courant.—Le bateau à vapeur Ella May, Capt. E. Miller, fera son voyage à Mandeville, etc. [illegible]
Le prix du passage est réduit comme suit: Pour Mandeville et Madisonville, 50 cents. Pour Covington, y compris le prix de la correspondance, 75 cents.
LOUIS FRIGERIO, Jr.
15 avril—1m Rue de Chartres, No 50.

Partant MERCREDI, 8 juillet, à 5 h. P. M.
POUR LES ATTAKAPAS—Le bateau à vapeur J. D. HINDE, capitaine J. P. Folgey; commis, L. P. Delahoussaye, partira comme ci-dessus pour les Attakapas directement, prendra du fret et des passagers pour Pattersonville, Centreville Franklin, Charenton, Jeanerette, la Nouvelle-Ibérie, Fausse-Pointe, St. Martinville, Pont Breaux, et tous les débarcadères intermédiaires du Bayou Tèche et de la rivière Atchafalaya.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
DUPRE GREVENBERG & CO,
No 68 Vieille Levée.
JAS. LEAKE, Agent, 16 Nlle-Levée. 5 juil—3f

Compagnie de paquebots de la Nlle-Orléans et de Mandeville—
Départ tous les jours—Pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville—Prix du passage 50 cents. Pour Covington le bateau se reliant avec le "Wenona" qui débarquent les passagers et le fret à Covington, Prix $1.
Le beau steamer CAMELIA, très du meilleur et à basse pression, capitaine W. L. Cousens, part TOUS LES JOURS, à l'arrivée du convoi de 2 P. M. du chemin de fer Pontchartrain; le SAMEDI à l'arrivée du convoi de 4 heures P. M.—Retour: il part de Madisonville et de Mandeville tous les jours, et arrive à l'extrémité du chemin de fer à temps pour le convoi de 8 heures et demie du matin. Le Dimanche matin, (EXCURSION) le bateau partira de l'extrémité du chemin de fer, au Lac, à l'arrivée du convoi de 8 heures et demie du matin, et arrivera à temps pour le convoi de 7 heures du soir.
Le CAMELIA est un grand steamer, offre tous les agréments nécessaires, a été acheté expressément pour ce service et fera les voyages l'été et l'hiver, positivement.
Pour plus de détails, s'adresser à
COHEN M. SORIA, agent,
21 mai— Rue de l'Union, Nos 18 et 20

Pour Grand'-Ile et les Débarcadères intermédiaires.
Le beau bateau à vapeur MINNOW, capt. L. E. Née, construit expressément pour ce service, partira du Canal Harvey, en excursion, le VENDREDI, 3 du courant, à 4 heures et demie P. M. Pour le retour, il partira dimanche soir et sera à la Nouvelle-Orléans lundi matin.
Prix du passage, $5 50 pour aller et autant pour retour.
Il y a à bord une buvette pourvue des meilleures liqueurs.
L. E. NÉE,
30juin capt. str. Minnow.

Pour St. Louis.
Départ Mercredi 15 et 29 Juillet à 5 h. P. M.
POUR MEMPHIS, CAIRO ET ST. LOUIS.
Le magnifique bateau neuf
FRANK PARGOUD,
Capitaine John W. Tobin,
commis Geo. A. Williams, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. On peut voir un plan de ses chambres, retenir le passage et traiter pour le fret aux bureaux de
SINNOTT & ADAMS, Agents,
25, Commercial Place.
JOHN A. STEVENSON,
12 juin— No 13, rue Front.

Excursion à bon marché!
Le POTTER quitte son wharf, en face de la Place Jackson, toutes les demi heures, jusqu'à 9 heures du soir. Il parcourt une distance de deux milles et demi,
Passage..........................5 cents seulement.
L'air frais du fleuve, une vue magnifique de la ville et un corps de musiciens.
Voyez à bord 23juin—1m

Paquebot indépendant de la Nouvelle-Orléans, de la Côte et de Lafourche.
Partant de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures du soir, et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin.
Le bateau à passager, de première classe, NINA SIMMES, capitaine W. R. Greathouse, commis Jos. Dufferes, partira comme il est dit, et sera de retour tous les mercredis et dimanches, dans la journée. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANCON,
16 avril—1m 64 Vieille-Levée.

BAYOU SARA—Paquebot des jeudis pour passagers—Partant tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir et tous les MERCREDIS à 10 heures du matin, (commençant 1er avril) pour le Bayou Sara, Baton Rouge et tous les points intermédiaires de la côte, le paquebot à passagers, du commerce, Grey Eagle, capitaine V. S. Barnes, partira comme il est dit, et à SON RETOUR, quittera le Bayou Sara tous les DIMANCHES et JEUDIS. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JAMES LEAKE,
2 mai—1m 16, Nouvelle-Levée.

Bateau régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.
Le bateau à vapeur FLICKER, capitaine Jos. F. Ascola, commis F. A. Chaplet, part de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS à 5 heures du soir et les SAMEDIS à 10 heures du matin. Il est de retour les LUNDIS et les JEUDIS pendant le jour. Le Samedi, le bateau ira jusqu'à Lockport.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 2 juin—1m

Compagnie d'Assurance Germania.
Le 13 du courant, l'assemblée annuelle des actionnaires de cette Compagnie, les messieurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs pour l'année.
G. L. L. Mayer, H. Zuberbier,
B. Michel, G. H. Kuntzeldick,
Fred del Bondio, Chs. Bondio,
A. Eimer Beder, Geo. Loeffler,
A. Pa Loing, A. F. Krantz,
Thomas Schors, Louis Schwarz,
August Koenig, Georg Mars,
H. Blasco, C. J. Fenner,
A. Marks, E. Friedlaender,
J. A. Blaffer, W. Goldenbow,
H. F. Klumpp, Chs. Pethes,
J. P. Weckerling, F. M. Ziegler.
Et hier, à une réunion des Directeurs, M. D. Michel a été, à l'unanimité, élu Président, M. F. Del Bondio Vice-Président; M. Emile Maier, Secrétaire; et Adolph Stein, Inspecteur.
Nouvelle-Orléans, le 30 avril 1868.
EMILE MAIER,
29 avril—1 m Secrétaire.

TAUX DU FRET
PRISE
La Nouvelle-Orléans,
NEW-YORK, BOSTON, PHILADELPHIE
et tous les points du Nord et de l'Est par la voie des Grands Chemins de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord et du Mississippi Central, &c.
Chemins de fer d'ici à tous les points.
Aucun entretien n'est nécessaire.
Les connaissements sont signés et les taux garantis pour tout le parcours.
Bureau du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.
Nlle-Orléans, 1er juillet 1868.
Les expéditeurs sont informés que nous transportons en ce moment le fret de la Nlle-Orléans à New-York, Boston, Philadelphie, &c, à très bas prix, et que cette route leur permet de faire une économie de vingt-cinq à cinquante pour cent.
Les réclamations pour pertes, avaries ou prix excessifs seront réglées, sans délai, à tous les points de livraison.
Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou au bureau de la Compagnie, No 44 de la rue Carondelet.
T. S. WILLIAMS.
Surintendant général.
JAMES TONGE,
Agent général pour le fret. 4 juil—3m

Aux Voyageurs se rendant au Nord.
La route la plus économique et la plus agréable pour aller à
NEW-YORK
PAR LA VOIE DE
SAVANNAH.
Prix du Billet : $48.50.
Aucun prix extra pour les repas et les chambres sur les steamers suivants, qui sont de premier ordre et composent les lignes :
Atlantic C. Mail Stm. Co's Line.
HERMAN LIVINGSTON,
GENERAL BARNES.
Ligne Murray. Ligne Empire.
LEO, SAN SALVADOR,
CLEOPATRA. SAN JACINTO.
Jusqu'au 1er août, ces steamers partiront de Savannah le
MERCREDI et le SAMEDI.
Après le 1er août, ils quitteront Savannah, comme d'habitude, le
MARDI, le JEUDI et le SAMEDI.
Ces steamers ont de meilleurs emménagements que tous les steamers de la côte du Sud et offrent tous les avantages que peuvent désirer les familles et les voyageurs.
La route est comme suit : On s'embarque sur les steamers de Morgan qui vont à Mobile et se relient au chemin de fer qui va de Montgomery à Colombus, de Macon à Savannah, et de là à New-York par l'un de ces steamers. Il y a de beaux chars de nuit sur tous les convois.
On se rend de la Nlle Orléans à New-York en cinq jours et demi.
C'est la route la plus économique et la plus agréable. On donne un billet pour le voyage jusqu'à Savannah.
Les voyageurs qui désirent prendre le steamer du mercredi soir doivent partir de la Nlle Orléans le dimanche, et ceux qui désirent prendre le steamer du samedi doivent partir d'ici le mercredi.
Pour les billets jusqu'à New-York, s'adresser au Bureau No. 104 de la rue de la Commune.
GEO. A. McCLESKEY,
30 juin—3m Agent général.

LE BRESIL. LE BRESIL.
Avis important aux Emigrants.
L'ETABLISSEMENT d'une ligne de steamers de la Nlle-Orléans à Rio Janeiro, en voie directe, ne m'étant pas possible en ce moment, j'ai conclu, avec la "New York and Brazil Line," un contrat par lequel cette Compagnie s'engage de transporter les personnes du Sud aux prix réduits suivants : Première classe $157 50 en or; Seconde place ou entrepont, $78 50 en or.
Le prix régulier étant de $235 et $112 50 en or, on voit combien est grande la concession qui nous est faite.
J'ai conclu, en outre, un marché avec le "Cromwell Steamship Line" qui transportera les personnes du Sud à New York moyennant $35 en monnaie courante. En partie du même règlement, on peut aller de Charleston à New York, par le "Garrison & Allen Line," pour $15 en monnaie courante.
Pour obtenir des billets de passage à ces prix, il faudra produire un certificat portant une signature et garantissant qu'ils sont de véritables émigrants. Les passagers devront acquitter le prix du passage avant de s'embarquer.
J'ai dû faire cet arrangement parce que je n'ai pu avoir assez de capitaux pour établir une ligne directe que je pouvais consciencieusement recommander, et parce que je sais que les steamers de ces Compagnies sont sûrs et réguliers.
Les tribulations des familles du Sud qui ont essayé de se rendre au Brésil en partant des ports du Sud doivent nous porter à bien choisir les moyens de transport. Notre peuple a subi plus de désastres maritimes qu'aucun nombre égal d'expéditions.
D'abord, c'est l'expédition Hastings qui, partie de Mobile, fut obligée de revenir.
Puis le noble Compagnie de McMullan fit naufrage sur les côtes de Cuba et perdit tout, excepté les vêtements.
En troisième lieu, le second expédition Hastings eut des difficultés à St Thomas; le paquebot régulier le recueillit.
Enfin, le "Catherine Whitney" resta quarante-six jours en mer; il y eut à bord des souffrances telles qu'il en faut amener un procès et bien des récriminations entre les passagers et les propriétaires.
Les deux expéditions,—celle du "Talisman" et celle du "Marmion"—sont les seules qui soient arrivées sans encombres. Il ne s'en présenta aucune; elles avaient cependant plus que les chefs ne pouvaient loger et des passagers durent coucher sur le pont, et étaient des vieillards et des femmes sans abri.
Il n'y a ni pour le Brésil, comme le navire à bon port, de bâtiments fournis pour le passage.
Aucun de ces navires n'est arrivé en bon état dans l'Amérique du Sud; ils ont été retardés avariés ou brûlés. Les conséquences ont été des plus graves. Ils ont eu les plus grandes difficultés pour le voyage.
M. ALFRED MOULTON (No 61 de la rue Carondelet) mon agent à la Nouvelle-Orléans, donnera les renseignements et délivrera les certificats aux émigrants et aux expéditeurs pour New-York. Aller et retour, les passagers doivent se présenter munis de certificats. Les steamers quittent New-York le 29 de chaque mois et prennent le paquebot régulier le 29 pour Rio Janeiro.
[illegible]
BALLARD S. DUNN.
Agent—1m

Moitié prix! Moitié prix!
Pour New-York.
LES personnes qui désirent assister à la GRANDE CONVENTION DES ETATS NATIONALE qui doit avoir lieu, le 4 juillet, à New-York, auront des billets à moitié prix, en s'adressant au bureau du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord, rue Calliope.
Les billets peuvent servir jusqu'au 30 juillet.
T. S. WILLIAMS,
Surintendant général.
ED. WARE,
Agent général pour les billets. 23 juin au 3 juil.

Rapidité, Comfort, Sureté,
Par la voie du Chemin de Fer "Caire et Illinois Central."
DIRECTEMENT POUR NEW YORK, BOSTON ET LES VILLES DE L'EST.
Deux steamers partent de Caire tous les jours, à l'arrivée des convois se dirigeant vers le Nord. Deux changements seulement entre New York et la Nouvelle-Orléans.
Wagons de nuit, de la Nouvelle-Orléans à Columbus, Ky, sans changement.
Les billets pour toute la voyage se vendent à la Nouvelle-Orléans, au bureau du chemin de fer de Jackson, au-dessous de l'hôtel City Hall; au bureau de l'Atlantic and Mississippi Steamship Company, No 104 de la rue de la Commune; au bureau du Chemin de fer Illinois Central, à Cairo.
WM. HUGHITT,
Surintendant général, à Chicago.
W. P. JOHNSON,
Agent général pour les passagers, à Chicago.
J. F. LONGLEY,
Agent pour les passages, au Sud, à la Nlle-Orléans.
7 juin—2 m

Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.
UN convoi de passagers part, tous les jours, à 4 h. 30 P. M. et se relie avec des convois allant à Vicksburg et à Meridian. Il se relie également avec la chemin de fer Mississippi Central allant au Nord et à l'Est.
Des convois dits "accommodation" partent, le dimanche, à 7 h. 40 du matin, vont jusqu'à Brookhaven qu'ils quittent, pour le retour, à 3 h. 30 du matin les lundis. Ils arrivent ici à 11 h. 15 du matin.
Les billets d'excursion servent sur les convois du samedi au dimanche allant au Nord et les convois du lundi allant au Sud.
L'envoi du fret part tous les jours (excepté les dimanches) à 6 h 40 A. M.
J. S. WILLIAMS,
Surintendant général,
ED WARE,
Agent général pour les passagers.
JAMES TONGE,
Agent général pour le fret.

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN
ARRANGEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER.
A partir du 1er avril 1868, les convois partiront comme suit :
DE LA VILLE. DU LAC.
[illegible]
Arrangement du Dimanche.
Il y aura des chars à vapeur au lieu de char à cheval partant de la ville tous les dimanches matin, à 4 heures.
Un convoi extra partira de la ville tous les dimanches à 1 heure P. M.
A partir du 8 avril, les convois partiront des deux extrémités du chemin, LES DIMANCHES, toutes les demi heures, de 2 heures de l'après midi à 8 heures de soir.
Prix —Aller et retour, le même jour, 25 cents.
Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du convoi.
Pour la station de Gentilly, 15 cents.
GEO PANDELY,
Surintendant Général.
6 mars

GRAND CHEMIN DE FER
DE LA
Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.
Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.
LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Algers à 8 A. M.
Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, en cette des rues Camp et Commune, peuvent faire recevoir et délivrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.
Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Tèche, et à livrer à la Nlle-Ibérie ou St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches excepté) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.
Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Salanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux prix réduits.
Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.
G. W. R. BAYLEY,
Surintendant.

LouisianaEquitable Life Insurance Company.
CAPITAL.....................$500,000
BUREAUX, RUE DU CANAL, No. 1er, NOUVELLE-ORLEANS.
— Directeurs —
John Pemberton, W. B. Pike, Ed. Bigney,
E. A. Tyler, J. W. Stone, Dominic Marks,
C. H. Slocomb, W. Pinckney, A. Giraudet,
F. Delbonde, A. D. Penn, W. B. Schmidt,
Geo. A. Fosdick, Edw. Barnett, Marshall J. Smith.
JOSEPH ELLISON Président. W B PIKE, Vice-Président
T. H. DEANS, Ag. Gén. W. P. HARPER, Sec.
Médecins examinateurs.
Dr S. A. Mess, Dr S. Choppin,
Dr G. E. Lermonnier, Dr Henry Smith,
Dr J. Hampden Lewis, Dr W. C. Nichols.
G. A. Breaux, avocat.
La Compagnie prend TOUTE ESPECE D'ASSURANCE SUR LA VIE.—Assurance ordinaire et mutuelle—Assurance de dix et de cinq ans—Simple paiement—Assurances participantes et non participantes, émises à des taux aussi bas que ceux d'aucune autre Compagnie.
Les paiements ne sont pas forfaités.
19 avril—1an

Chemin de Fer d'Orléans.
Bureau, No 82 rue Dauphine.
CONFORMÉMENT à l'Article 3 de la Charte de la Compagnie, une assemblée des actionnaires aura lieu Samedi, le 1er Juillet, 1868, 30 juillet à 10 heures du matin, à l'effet de procéder en considération un amendement à la Charte.
Par ordre de la Direction,
JULES BENIT,
30 juin—au 30 juil Secrétaire.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Hope de la Nouvelle-Orléans.
Nlle-Orléans, le 30 juin 1868.
L'Election annuelle des Directeurs de cette Compagnie aura lieu lundi 6 juillet prochain, de midi à 2 heures, au bureau de la Compagnie, No 31 rue du Camp.
LOUIS BARNETT,
30 juin—au 13 juil Secrétaire.

Banque de l'Union de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 19 juin 1868.
AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs, la résolution suivante a été adoptée—
"Il est résolu qu'à la demande d'une majorité des actionnaires de cette banque, une assemblée des actionnaires aura lieu, au local de la banque, le MERCREDI, 22 juillet prochain, de 10 heures à midi, pour affaires importantes qui leur seront exposées.
21 juin—au GEO. A. FREARS, Caissier.

Banque de l'Union de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 19 juin 1868.
AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs, Mr E. F. Levi [illegible] ayant donné sa démission de Président, M. Samuel Bell a été élu Président à l'unanimité.
21 juin—au GEO. A. FREARS, Caissier.

Banque d'Amérique.
Nlle-Orléans, 30 juin 1868.
A une réunion des Directeurs tenue ce jour, un dividende de huit pour cent, provenant des bénéfices des derniers six mois a été déclaré, payable à partir du 6 juillet 1868.
Signé J. H. MORTIMER,
1er juillet—6 Caissier.

Bureau de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.
19 juin 1868.
AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs, il a été déclaré un dividende de CINQ PIASTRES par action, dividende qui provient du bénéfice des six derniers mois et qui sera payé aux actionnaires ou à leurs ayants cause, à partir du 1er juillet.
20 juin—1m WM. BROWN, Trésorier.

Bureau de la Compagnie d'Assurance de Pelican.
Nlle-Orléans, 1er juillet 1868.
L'ELECTION annuelle de Quinze Directeurs de cette compagnie aura lieu, le 13 du courant, de midi à 2 heures de l'après-midi, au bureau de la Compagnie, No 12 de la rue St-Charles.
J. M. CRAWFORD,
1er juil au 13 Secrétaire.

Bureau de la Presse à Coton de la Levée.
Nlle-Orléans, 2 juillet 1868.
AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs, il a été déclaré un dividende de deux pour cent qui sera payé aux actionnaires le 15 du courant.
J. T. CHABRY,
3 juillet Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du New-Orleans City Rail-Road.
Nlle-Orléans, 1er juillet 1868.
A une assemblée régulière du Board des Directeurs de cette Compagnie, qui a eu lieu aujourd'hui, un dividende de quatre piastres par action a été déclaré, et sera payable le 13 (treize) du courant, ou après ce jour; la Compagnie se chargeant de payer les taxes imposées pour le Gouvernement des Etats-Unis.
WM. F. SINNOTT,
2 juillet—10 Secrétaire.

Moulin à riz—Moulin à riz.
NOUS avant assuré les services de M. PETER McKINLAY, inventeur du meilleur piler à riz, et qui, depuis trente ans, construit, érige et dirige des machines à riz, nous sommes à faire tous les travaux de [illegible]; toutes les machines qu'exige la préparation du riz pour le marché et à fournir les dessins, &c, nécessaires.
On peut voir, à notre établissement, un modèle de la machine (patentée) à vanner le riz, de McKinlay. Cette nouvelle invention convient aux personnes qui cultivent le riz pour leur propre consommation.
LEEDS & CO.
6a—3m Au coin des rues Delord et Constance.

BOIS DE CONSTRUCTION
GEORGE MEEL
Moulin à raboter et chantier de bois de construction.
Au coin des rues Toulouse et St-Bertonn, Vieux Bassin.
DU Bois préparé et brut, des châssis, des jalousies, des portes et toute espèce de matériaux de construction sont offerts au commerce aux plus bas prix.
Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière. 10mai—1an

DENTISTES.

Le Dr. CHARLES E. KELLS,
DENTISTE.
Cabinet et domicile, No 14 rue Dauphine, même maison après la rue du Canal, près de Lopez.
Extraction des dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote.
24 mars—1m

Dr. C. BLANCKE
416 & 418...Rue Bourbon...416 & 418
Grande Révolution dans la Chirurgie Dentaire.
ALUMINIUM! ALUMINIUM!
La découverte la plus récente du siècle.
GRAND SUCCES!
LE Dr. C. BLANCKE annonce à ses amis et au public qu'il possède des droits exclusifs pour l'emploi de cette découverte dans la ville, et de la manière la plus artistique. Les ratteliers "Aluminium" sont beaucoup plus agréables et de plus forte valeur que ceux en or, et le prix est plus modéré. Les ratteliers en or et en argent, il les exécute au meilleur prix et beaucoup moins cher. [illegible]

HOTELS RESTAURANTS &c.

CUISINE FRANÇAISE.
Pension privée.
CHAMBRES garnies à louer au coin des rues Conti et Royale [illegible]
17 juin—1m J. S. LASSENNES.

HOTEL A BILOXI,
Tenu par M. Boudo,
M. BOUDO prévient ses amis et connaissances et le public en général, qu'il vient de faire [illegible] son établissement, etc.
16 juin—1m

MAISON FRANÇAISE,
Chambres et Pension—Prix Modérés.
Mme REY & CO.,
No. 151 EAST 24me RUE, New York, entre Broadway et 5me Avenue.
Table d'Hôte à 6 heures. Déjeuner de 8 à midi.
9 juin—1m

HOTEL WASHINGTON
AU
LAC PONTCHARTRAIN.
Le soussigné, propriétaire de l'HOTEL WASHINGTON, au Lac Pontchartrain, a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général que l'hôtel sera ouvert [illegible] et les visiteurs peuvent jouir des agréments de la promenade.
JULES COURCHE.
P O Boîte 1584. 10 juin—1m

Pension Française
TENUE PAR
URBAIN RAMBAUT,
A BILOXI.
M. URBAIN RAMBAUT prévient ses amis et le public en général qu'il vient d'ouvrir sa pension française à Biloxi, et qu'il a fait des arrangements [illegible]
Chambres à louer pour familles et bonne table. [illegible]
—1m

HOTEL CRESCENT,
A LA BAIE ST-LOUIS.
CET Hôtel si bien connu est en voie de réparation complète. L'ouverture en aura lieu le 20 juin.
Les prix y ont été réduits en vue des circonstances actuelles.
TOULMÉ & SAUCIER,
7 juin—1m Propriétaires

Hôtel de la Grand'Ile.
L'ouverture de cet Hôtel aura lieu le 1er JUIN. Les bâtisses sont réparées et agrandies. Il a été construit un chemin de fer à cheval pour le transport des pensionnaires de l'Hôtel au bord de la mer. Les huîtres et le poisson abondent pendant toute la saison, dans cette partie du pays et la table est excellente. Les bains du Golfe valent ceux de Long Branch et de Saratoga.
Un beau bateau fait le service du Canal Harvey à l'Hôtel.
— PRIX —
Par jour....................................$ 2 50
" semaine.................................15 00
" mois......................................50 00
Moitié prix pour les enfants et les domestiques.
On traite de gré à gré pour la saison.
17 mai—3m E. MARGOT, Propriétaire.

AVIS.
M. JOS. LEBLANC a l'honneur de prévenir le public et ses nombreux amis que, détruit de maintenir la bonne et ancienne réputation de la maison CUERNIER & LEBLANC, il vient de prendre un voyage pour mettre à même de fournir, sur mesure et dans le plus bref délai, tous les vêtements qui lui seront commandés. On trouvera toujours chez lui un assortiment complet de draps français, allemands et anglais; un grand choix de chemises françaises pour hommes et enfants, cravates de fantaisie, bonneterie, articles de chapellerie, et enfin tout ce qui concerne la confection pour hommes et enfants. Le tout aux prix les plus modérés.
JOS LEBLANC,
163 rue Vieille-Levée,
16 juin—1m entre Ursulines et St-Philippe.

Nlle-Orléans, 15 juin 1868.
LA société McKENNA & McCLOSKEY, de "MURPHY'S HOTEL," Nos 98 et 100 de la rue St-Charles, a été dissoute le 11 juin 1868.
BERNARD McKENNA.
19juin—1m coin des rues Canal et Dauphine.

L. CRESSON,
PEINTRE,
163 et 166 rue Bourbon, près l'Opéra,
Tient un magasin de PAPIER PEINT pour tenture et décoration, aussi d'ARTICLES DE PIÉTÉ: Images, chapelets, gravures, tableaux, &c., &c.
Il se charge de la pose des papiers, ainsi que des ENCADREMENTS, des travaux de peinture, dorure, décors, &c.
nov—1 an

ACHETEZ VOS CIGARES
CHEZ
GEO. ALCÉS,
155 RUE DES REMPARTS 155.
M. ALCÉS a constamment en mains un assortiment de cigares de différentes marques et qualités. Ses prix varient de $20 à $175 par millier. M. Alcés garantit ses cigares conformes aux échantillons.
Pour les cigares de la Havane il ne travaille que le tabac de la Vuelta de Abajo de premier choix.
En visitant le magasin de M. Geo. Alcés, le public comprendra facilement pourquoi les jurés lui ont donné le premier prix aux Expositions suivantes:
"Louisiana State Fair," N O. novembre 1867.
"Louisiana State Fair," Baton Rouge décembre 1867.
Et "Louisiana State Fair," N O. janvier 1868.
Les ordres adressés à la boîte No 268, P. O., N. O seront promptement exécutés. [illegible]

INSTITUTIONS

COLLEGE COSMOPOLITE,
DIRIGÉ PAR CH. CARON,
No. 11 rue du Canal, [illegible].
PENSIONNAT ET EXTERNAT—Classes du jour, de 8 heures à 3 h. pour les garçons; classes du soir, de 4 1/2 heures pour les grandes personnes.
Enseignement: L'anglais, le français, l'allemand, l'espagnol, le calcul, la tenue des livres, l'écriture et toutes les connaissances usuelles.
10mai—1an

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mme E. LA VILLEBEUVRE,
SUCCESSEUR DE Mme DERON,
No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital
On peut, pour plus de renseignements, se procurer de l'établissement.
13avril—1a

JACOB OTT Entrepreneur,
REPARE LES MAGASINS
et les
MAISONS DE RÉSIDENCE,
Fait et répare les Caves,
Les ordres laissés au No 36, Cercle Tivoli, ou chez M. L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude.
19 nov—1an

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.
QUATORZIEME ETAT ANNUEL.
CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :
Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1868, y compris les primes non expirées de l'année précédente:

Sur les risques d'incendie	$623,934	
Sur les risques de mer	380,734	
Sur les risques de rivières	88,543 62	
Total		$1,151,262 38
En moins—Primes sur risques non expirés le 31 mai 1868	[illegible]	
Primes remboursées	28,491 07	
		[illegible]
Montant net des primes le 31 mai 1868		$691,644 16
Pertes payées:		
Sur les risques d'incendie	$371,286 97	
Sur les risques de mer	178,949 39	
Sur les risques de rivières	45,938 33	
	$494,364 01	
Taxes	28,012 61	
Réassurances, Dépenses, Profits et Pertes, moins intérêt	$106,296 94	$604,814 56
Bénéfice net		$87,269 50

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières	$130,617 77
Billets garantis par hypothèque	696,597
Billets garantis par nantissement	24,147
En caisse	106,473
Actions de banques et de chemin de fer	104,270
Primes en voie de perception	89,776
Bons de la ville	3,800
Effets à recevoir	177,154
Scrips de Compagnies d'Assurance	40,095
Actions "Dry Dock Valletta"	15,000
Actions de la Presse "Levee Steam"	5,000
Actions "Marine Dry Dock"	2,700
Actions "Merchants' Exchange"	1,000
Actions "Lightering & Wrecking Co"	1,000
Actions "La Equitable Life Ins. Co"	200
Bons de l'Etat	1,500
Total	$1,405,414
En moins: Intérêts non réclamés et intérêts à payer en juillet prochain	$141,946 10
25 0/0 en scrip de 1869 payable en juillet	70,075 75
Primes sur risques non terminés le 31 mai 1868	238,047 00
Actif net	$1,057,645

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

JOHN PEMBERTON, Président.
PAUL FOURCHY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé par devant moi ce 9 juin 1868
PAUL W. COLLENS,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

A une assemblée des Directeurs tenue le 5 juin 1868, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip de TRENTE POUR CENT sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats de scrips seront émis le premier lundi de juillet prochain. Il a été aussi résolu de PAYER, le second lundi de juillet prochain, Trente cinq pour cent sur le Capital du Scrip de 1863, et six pour cent d'intérêt sur tous les scrips émis par la Compagnie.

— Directeurs —
John Pemberton, P Maspero, Pierre Poeta,
M Pels, David McCoard, S Z Relf,
Chas. Bagery, J J Fernandez, L F Generes,
T S Willis, J Morgan Hall. 10 juin

DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL
DES AFFAIRES DE
la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent,
Nouvelle-Orléans, 12 mai 1868.

LES DIRECTEURS, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie le 30 avril 1868—

Primes d'incendie, dans l'année	$236,122 32	
Primes de mer	34 069 80	
Primes de rivière	177,584 82	
		$567,776 00
Total net des primes		$447,054
Portes par l'incendie, payées et réclamées	$ 63,250 48	
Pertes de mer	87,974 48	
" rivières	32,907 47	
Taxes payées	23,053 64	
Payé—réassurance et compte en dû de scrip	69,168 30	
Payé—intérêts, primes remboursées, frais généraux, escomptes, etc	37,540 83	
		$355,912
Bénéfice net		$91,562
L'actif de la Compagnie est comme suit :		
Effets à recevoir	$ 27,494 28	
Prêts sur biens hypothécaires	65,345 23	166,839
En caisse		$104,071 54
Prêts garantis par actions sur demande	65,450 00	$167,371 54
Primes perçues par des agences autorisées à toucher	$71,250 00	
Propriétés foncières	79,000 00	
Scrip d'autres compagnies et compte de scrip	44,023 48	194,273 48
Bons consolidés de la ville	33,500 00	
Bons de la ville	145,307 17	
Actions de Banques et notes	135,997 17	$350,917 17
Coupons pour bons de la ville, échus		4,460
Dû pour primes et en voie de perception		41,689
		$778,514
La Compagnie possède également :		
Billets souscrits, actions et bons		$401,350
Compte de scrip forfaité		7,900
Intérêts non réclamés		37,580

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé par devant moi, ce 29 mai 1868.
PARIS CHILDRESS,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

La Compagnie payera un intérêt de 6 pour cent, à partir du deuxième lundi de juillet prochain, aux porteurs des certificats de scrip non encore payés. Les directeurs ont en outre déclaré un dividende en scrip de trente-cinq et de vingt pour cent sur le montant des primes payées et ayant droit de participer aux bénéfices pour l'année expirant le 30 avril 1868, les certificats pour le dividende-scrip, à partir du premier lundi de juillet prochain, sans taxe du gouvernement.

THOS A. ADAMS, Président.
SAMUEL KENNEDY, Vice Présid.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

— DIRECTEURS —
John Watts, C. T. Buddecke,
Samuel B Newman, P. R. Foley,
Wm. Edwards, A. G. Ohrr,
P. Simms, A. Thompson,
John Phelps. [illegible]

AGENCE GENERALE

Eau-de-vie Supérieur de Forge & Fils, De Alphonse Cabanac, Champagne Ch. Heidsieck, Porto de S. Canet.
Des ordres seront reçus pour l'importation directe.
AUG. COUTURIE & Co.
28fev—1an 27 Vieille Levée.

TRAITEMENT
DES MALADIES SECRÈTES
ET
DE LA PEAU.
Syphilis, Gonorrhée, Ulcérations, Engorgements, Dartres, Eczéma, Scorbut, etc., etc.
E. GAUDON,
Pharmacien de l'Université de Paris, Rue Conti et Bienville.
26 mai

$10,000 de Récompense
VOLÉ, AUJOURD'HUI, A LA BANQUE DU CANAL, un paquet d'Obligations de la Ville de St Louis, adressé à M MORGAN FRANK, New York, contenant CINQUANTE MILLE ($50,000) piastres en billets de "Sioux" de mille (1,000) piastres, numéros comme suit :

2,775*	8,059	13,903*	22,793*	33,339*	
3,119*	8,591	14,235*	25,959*	39,747*	
3,515	8,903	15,211	26,223*	39,887*	
3,907*	10,015*	16,543	28,415*	39,341*	
4,047	10,263	16,731*	28,462*	40,084*	
4,567	10,219*	16,911*	29,108*	41,449*	
5,227	11,403	18,403*	30,463*	41,461*	
5,363*	12,019*	19,131	31,829*	41,821*	
6,727	12,147*	19,135	34,511*	41,989*	
7,295	13,619*	23,135*	37,839*	45,551*	

Le tout daté du 16 mars 1861 lettre C.
Le public est prévenu de ne pas accepter les dits billets. La susdite récompense est offerte à quiconque fera recouvrer l'argent.
* Billets de nouvelles séries.
Nlle-Orléans, 25 mars 1868
CH JUMONVILLE, caissier.

SECOND ETAT ANNUEL
Compagnie d'Assurance des Facteurs et des Commerçants.
39..............Rue Carondelet..............39
Nlle-Orléans, 30 avril 1868.
LES Directeurs, conformément à la charte de la Compagnie, publient l'état suivant des affaires de la dite Compagnie pour l'année expirée le 30 avril 1868—savoir :

Primes		
Sur risques d'incendie	$ 91 729,60	
" risques de rivières	176,356,50	
" risques de mer	30,170,80	
		298,256 70
En moins, primes non expirées	18,763 50	
Primes remboursées	3,819 00	18,762 60
Montant des primes		$287,359 70
PERTES ETC., PAYEES		
Sur risques d'incendie	$ 84 659 32	
" risques de rivières	110,638 27	
" risques de mer	36,012 37	
Réassurance	16,663 30	
Refactions (rebate returns)	17,815 15	
Taxes d'Etat, de ville et de revenu intérieur	8,389 07	
Frais généraux, intérêt et escompte en moins	28,794,05	256,267 29
Bénéfice net		$31,091 47

L'ACTIF DE LA COMPAGNIE EST COMME SUIT

Billets pour actions	$320,000 00
En caisse	146,305 00
Primes en voie de perception	65 286 00
Prêts garantis	27,085 05
Effets à recevoir, à courtes échéances	16 579 71
Actions de chemins de fer de la ville	54 475 00
Meubles et installations de bureau	3,714 17
	$633,464 13

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

MICHEL MUSSON, Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer à partir du 29 juin prochain (1868) un DIVIDENDE-INTÉRÊT de DIX pour cent par an sur les paiements de capital en comptant et un DIVIDENDE COMPTANT de QUINZE pour cent aux actionnaires sur le montant net des primes participant au bénéfice de l'année.
De en outre été résolu d'appeler un versement de DIX pour cent sur le capital de la Compagnie, lequel versement devra être fait le 27 juin prochain (1868) avant cette époque.

MICHEL MUSSON, Président,
HARMON DOANE, Vice-Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

—DIRECTEURS—
Simon Greenwood, Richard Milliken,
J. W. Burbridge, Samuel E. Moore,
W. A. Johnson, Wm. B. Henning,
John I. Noble, J. J. Warren,
John Chaffe, Simon Bloch,
Hugh McColl, S. F. Buckner,
Marshall J. Smith, Sam'l Friedlander,
I. Caulfield, S. Prelbon,
Alfred G. Huntington, Wm. Creevy,
L. H. Terry, R. W. Rodd,
J. D. Blair, Joseph Hoy,
Robert Pitkin, Perry Nugent,
S. Gamble. 13mai—1m

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.
ONZIEME ETAT ANNUEL
Des affaires de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1868.		
Primes sur risques d'incendie	$110,120 32	
" " de navires	27,314 14	
" " de mer	32,941 35	
Risques non expirés le 30 avril 1867	20,041 91	
		$230,238 13
En moins, primes remboursées		4,738 19
Montant des primes		221,565 03
Portes payées dans l'année—		
Portes par l'incendie	$18,044 10	
" sur les rivières	23,168 00	
" sur mer	33,620 38	
Total des portes	77,733 11	
Réassurances	8,735 00	
Dépenses et intérêt de scrip; en moins, escomptes et intérêt	10,206 00	
Taxes et revenu int	9,771 00	
Vingt cinq et quinze pour cent remboursé	35,095 00	
En réserve pour risques non expirés	27,506 20	
		$171,865 65
Bénéfice net		50,000 00
L'actif de la Compagnie est :		
Prêts garantis	37,725 00	
" par hypothèque	13,100 00	
Effets à recevoir pour primes	7,390 46	
Actions de bons et autres garanties	142,800 00	
Propriétés foncières	15,000 00	
Comptes individuels pour primes	41,026 91	
En caisse	50,446 00	
Scrips d'autres Compagnies	3,000	
		311,357

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans,
Assermenté et signé par devant moi, ce troisième jour de mai 1868.
S. MAGNER, notaire public.

Les Directeurs ont déclaré un dividende de vingt pour cent par action, lequel sera porté au crédit des actionnaires non encore payés. Des certificats d'actions payés le seront délivrés aux actionnaires à partir du 1er juillet 1868.
Les Directeurs ont en outre résolu de racheter vingt cinq pour cent du scrip (non encore payé) de la Compagnie, à partir du 1er juin 1868.
Il sera payé aux porteurs, à partir du 1er juin 1868, six pour cent d'intérêt sur le scrip non encore payé de la Compagnie.

— DIRECTEURS —
A E Bader, A Chiapella, L F Generes,
L Moniar, W B Schmidt, R W Adams,
O Gabe, S Soley, J J Fernandez,
A Gessin, J A Seignouret, P L Mithondes,
J Goldstein, V Borthe, C Blanchin.
14 mai—1m

Compagnie d'Assurance Nationale
Contre les Risques Maritimes et les Risques d'Incendie.
Bureau: AU COIN DES RUES CAMP ET COMMUNE—(Batisse Story)
WM. WHANN.............................Président.
S. L. MILLAUDON....................Vice-Président
G. N. GAUCHEAU.........................Secrétaire
— Directeurs —
S. O. EMLEY, R. SOMMEIGANS,
W. CREEVY, WM. WHANN,
S. O. McGAN, J. M. LAPEYRE,
W. W. HOWE, S. L. MILLAUDON,
GEO. W. COCHRAN, GEO. W. FORCE,
P. J. EMLEY.
La Compagnie continue à assurer contre les dangers de la mer, des rivières et de l'incendie, aux taux du tarif des Bureaux des Assurances de cette ville. 12 oct—1an

VENTES JUDICIAIRES

PAUL LIEUTAUD vs FRANCISCO F. MARTINEZ.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Paroisse d'Orléans—No 21,845—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Geo W. Avery, ci-devant Shérif, et par celui-ci à moi transféré, je procéderai le MARDI, quatre août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues de l'Esplanade, Kerlerec, Villeré et Plauché, ayant mesure française, cinquante mètres, soixante pieds, six pouces et deux lignes de face à la rue de l'Esplanade, les mêmes dimensions environ de face à la rue Kerlerec, sur toute la profondeur de la dite rue de l'Esplanade à la dite rue Kerlerec.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de George Lanaux suivant acte au rapport de E G Gottschalk, notaire public en cette ville, en date du 23 août 1861.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

5 juillet—12,21,28—4 août

JEAN LANGLES vs RICARDO ESTRADE.

COUR de la Troisième Justice de-Paix pour la Paroisse d'Orléans—No. 251—En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Troisième Cour de Justice de Paix pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Geo W. Avery, ci-devant Shérif, et par celui-ci à moi transféré, je procéderai, le MARDI quatorze de juillet 1868, à 11 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de:

Un certain lot de marbre ou magasin, rue Conti, entre celles Dauphine et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

3 juil—7,10,12,14

ELIZA ELLEN HOWELL, vs. RUFUS K. HOWELL, son époux.

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,722—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le mardi, sept de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Polymnie, Euterpe, du Colisée et Prytanie, désigné par le numéro vingt huit, suivant un plan dressé par H. Moelhausen, ci-devant voyer, daté du 5 mai 1845 et déposé pour recours, en l'étude de Théodore Guyol, autrefois notaire public en cette ville sous le No. 113.

Ledit terrain mesure trente pieds de face à la rue Euterpe, entre celles Prytanie et du Colisée, sur cent vingt-sept pieds dix pouces cinq lignes et demie de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant. La maison porte le No. huit sur la rue Euterpe.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Mme M. W. Graham, suivant acte au rapport de Hugh Madden, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 21 octobre 1865.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement de la somme due, à savoir: la somme de $4,000 00 sur un billet à ordre garanti par hypothèque sur la dite propriété, échéant le 5 [illegible] 1869 et sera tenu d'assurer la dite propriété pour le dit montant et de transférer la police au porteur du dit billet, et la balance du prix d'adjudication comptant.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

5 juin—5,12,19,26—7 juillet

LESASSIER & BINDER vs WM. CRONE et le Dame MARGUERITE L. CRONE.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. No 21 067—En vertu d'un writ de saisie et vente et d'un writ supplémentaire de saisie et vente, lancé à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, 11 juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit—

Les tiers indivis de

1o—Une certaine portion de terre située au faubourg Delord, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Poeyfarre, Foucher, Calliope (autrefois Duplantier) et de l'Annonciation, contiguë du côté de la rue Foucher à la propriété ci-après décrite, et mesurant soixante-deux pieds de face à la rue Poeyfarre sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure anglaise, bornée derrière par une allée commune de deux pieds huit pouces de largeur, ouvrant sur la rue Foucher. Le tout conformément au plan annexé à un acte au rapport de Stuart H. Lewis, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 21 d'octobre 1854.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

2o—Une autre portion de terre située au faubourg Delord, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot susdit borné par les rues Poeyfarre, Foucher, Calliope (autrefois Duplantier) et de l'Annonciation, contiguë à la propriété ci-dessus et devant appartenant à M. Kuehe et mesurant trente pieds de face à la rue Poeyfarre sur cent trente-deux pieds huit pouces de profondeur entre lignes parallèles, mesure anglaise, comprenant une allée derrière de deux pieds de largeur. Le tout conformément à un plan annexé à un acte au rapport de S. H. Lewis, en date du 11 août 1854.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1o La somme de cinq mille piastres ($5000 00) montant de réclamation et de frais, avec intérêt au taux de huit pour cent par an, jusqu'au jour de la vente, le tout payable trente jours après l'adjudication, pour l'acquéreur sera tenu de [illegible]; payable le 7 avril 1869, jusqu'au jour de la vente, à huit pour cent pour honoraires d'avocat et les frais de la poursuite.

2o—L'acquéreur assumera, au moment de l'adjudication, [illegible] de plus au paiement [illegible] le dit acte; la balance comptant.

Et la balance du prix d'adjudication, s'il y en a, comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

14 juin—19 26—3 11 18 juillet

VENTES JUDICIAIRES.

JOSEPH BENIT vs A. CHALOMPT & ALS.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, Nos 21,563—En vertu d'un ordre de fieri facias 16e de juillet 1868, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix-huit de juillet 1868, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication des biens suivants :

GROCERIES. Le fonds d'une grocerie situé au No 382 de la rue des Magasins, à l'angle de la rue Tonti, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

5,7,10,14,16,18 juil.

THOMAS MARKEY, admr vs JAMES W. ROTCHFORD.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 20,320—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, six de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé au faubourg Livaudais, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Washington du Colisée, Chestnut et Sixième, et désigné par le numéro Un, d'après un plan dressé par Hugh Grant, autrefois arpenteur, daté du 23 avril 1845 et déposé, pour recours, en l'étude de L. R. Kenny, ci-devant notaire public en la Paroisse de Jefferson, en cet Etat.

Ledit terrain forme l'angle des rues Washington et Chestnut et mesure trente pieds deux pouces et une ligne de face à la rue Washington, sur cent pieds neuf pouces et quatre lignes de profondeur et face à la rue Chestnut, mesure américaine.

Ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la dame Anna M. Beeler suivant acte au rapport d'Andrew Hero, Jr., notaire public en cette ville, en date du 21 de novembre 1866.

Ainsi que le tout apparaît plus amplement d'un acte au rapport du dit notaire Andrew Hero, Jr., en date du 4 février 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

5 juin—5 12 19 27—1 6 juillet

FREDERICK SHONEKAS vs CHAS. SMITH.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 20,133—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit—

Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro un de l'îlot numéro cent vingt-un, borné par les rues Canal, White, de la Douane et Broad, suivant plan déposé en l'étude d'Edward G Gottschalk notaire public en cette ville, sous le numéro 79. Le dit terrain forme l'angle des rues de la Douane et White et mesure trente pieds de face à la rue de la Douane sur cent cinq pieds de profondeur et face à la rue White, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la Dame B. Spiekerkoetter suivant acte au rapport de Joe Cohn, notaire public en cette ville, en date du 9 mai 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

19 juin—27—5 11 19 juillet

J. M. ORIOL vs SES CRÉANCIERS.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 18 289—En vertu d'un ordre de vente rendu le 2 de juin 1868, adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Geo W. Avery, ci-devant shérif et par lui à moi transféré, je procéderai le LUNDI treize de juillet 1868 à 10 1/2 heures A. M. sur les lieux, rue de la Vieille Levée No 127 entre les rues St Louis et Toulouse, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte des créanciers de l'insolvable, à la vente publique et adjudication de—

Plusieurs comptes qui seront détaillés au lieu et à l'heure de la vente.

Aussi un petit coffre-fort.

Le tout cédé par l'insolvable à ses créanciers.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

2 juil—7 9 10 12

LEON LATAPIE vs JULIE-PAULINE PIERRE.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 21,267—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit

Un certain terrain situé dans le nouveau faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlot compris entre les rues Grand, Bagatelle, de l'Union et Cinq, faisant partie des terrains [illegible] mesure de profondeur [illegible] bornée du côté de la rue Bagatelle par la propriété de [illegible], du côté de la rue de l'Union par celle de la dame Benneron.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient à la défenderesse pour en avoir hérité de sa sœur la dite Françoise Pierre suivant acte de déclaration de legs en date du 1er décembre 1852, au rapport d'Octave de Armas, notaire public en cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

19 juin—19 27—3 11 18 juillet

CHARLES CASE, Receveur, &c. vs L. E. FORSTALL.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 15,686—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI vingt-huit de juillet 1868, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

DEUX TERRAINS situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues [illegible], désignés par les numéros [illegible] et mesurant chacun trente pieds de face [illegible] suivant plan déposé au bureau de l'Arpenteur de ville de la Nouvelle-Orléans.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

27 juin—juillet 5 4 21 28

VENTES DE CONSTABLE.

ARCHIBALD T. BENNETT vs JOHN EDMONDS.
No 5,434

TROISIEME COUR de Justice de Paix, Paroisse d'Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Paul W. Collens Juge de la Troisième Cour de Justice de Paix dans et pour la Paroisse d'Orléans, je procéderai, le LUNDI six de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, à la vente publique et adjudication de: Un lot de meubles, etc. [illegible]

Conditions, comptant, ou billets du Trésor des Etats Unis.

CHS CATOIR, Agt Constable.

26 juin 26 30—3 juillet

No 5,477. Lewis & Hunter contre L. H. Levy.

COUR de Deuxième Juge de Paix. En vertu d'un writ de fieri facias [illegible] juge de Paix de la Paroisse d'Orléans, je procéderai le MARDI 7 juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, à la vente publique et adjudication de l'intérêt du défendeur L. Levy dans la société et le fonds de commerce du dit défendeur [illegible]

Conditions—Comptant, sur livraison, ou billets du Trésor des Etats-Unis.

H C PENNIMAN Constable

J. M. VILLAVASO vs L. F. SLEYLE.

TROISIEME Cour de Justice de Paix. Paroisse d'Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias [illegible] de Justice de Paix [illegible]

Conditions—Comptant ou billets du Trésor des Etats Unis.

CHS CATOIR Agt Constable.

AVIS JUDICIAIRES

Succession de EVINA URIER, épouse de David Hertner—No 3,048

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
P. R. O'RORKE,
Greffier.

1er juillet—1,5,11

Succession de L. D Hillerman—No 20,330.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.
P. R. O'RORKE,
Greffier.

27 juin—27—1er 5 juillet

Succession de Jacob B Ehlers.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.
P. R. O'RORKE,
Greffier.

23juin—28 30 5 juil

Succession de Bridget Crowley, épouse de E. M Perrandot.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Emmanuel Perrandot a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feue Bridget Crowley, épouse de E. M. Perrandot, décédée intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.
P. R. O'RORKE,
Greffier.

26 juin—26 30 5 juil

Succession de Frances Chapman, épouse de D. Hillerman.—No 20,649.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour,
P. R. O'RORKE,
Greffier.

27 juin—27 30 5 juil

Succession de Henry et Catherine Rehm—No 31,973.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
P. R. O'RORKE,
Greffier.

25 juin—28—5 juillet

Succession de CHARLES DE BUYST—

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Mme Veuve C. De Buyst administratrice de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
P. R. O'RORKE,
Greffier.

3 juillet—3,7,12

Succession de STEPHEN et ROSETTA BROWN No 30,698.

DEUXIEME COUR DE District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
P. R. O'RORKE
Greffier.

30 juin—juillet 4,9

Succession de JULIUS LILIENTHAL—No......

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
P. R. O'RORKE,
Greffier.

30 juin—juillet 4,9

Succession de RAYMOND BRUSLÉ—No 31,983.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
P. R. O'RORKE,
Greffier.

30 juin—juillet 4,9

Succession de MARIE ZOE DE BLANC, veuve de Joseph Dusuau—No 31,254.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par M. O. Hue exécuteur testamentaire de Mme Zoé de Blanc, veuve de Joseph Dusuau, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
P. R. O'RORKE,
Greffier.

30 juin—juillet 4,9

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO.

150 lots Marchandises sèches étrangères et américaines; 100 lots Lingerie, &c; 200 lots Bonneterie, &c., &c.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.: Aug. Levy, Encanteur—Bureau rue de Chartres, No 28—LUNDI, 6 courant, à 10 heures du matin, au No 28 de la rue de Chartres, il sera vendu—

250 lots de marchandises sèches étrangères et américaines, comprenant un assortiment général de tissus, cotons, articles à draps, casimirs, indiennes, satinets, ginghams, etc., en détail.

Egalement—150 lots lingerie, chemises, etc.

Et—200 lots de bonneterie, mouchoirs, "notions", articles de fantaisie.

Conditions à la vente. 5 juillet

PAR D. H. MORPHY.

Saindoux! Saindoux! Saindoux!

PAR D. H. MORPHY, encanteur. — Il sera vendu, MARDI 7 juillet 1868, à 11 heures du matin, dans l'entrepôt Webman rue Fulton entre les rues Lafayette et Poydras, pour le compte de qui il appartiendra—

Tierçons saindoux

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 5 juillet

PAR E. ROGER & CO.

Vente sans réserve.—250 lots marchandises sèches et articles de fantaisie; 100 lots linge fait.

PAR E. ROGER & Co. Henry Roger, encanteur. MARDI le 7 juillet à 10 heures, il sera vendu aux salles d'encan No 45 & 47 rue de la Vieille Levée—

250 lots de marchandises sèches étrangères et américaines. Et—100 lots linge fait.

Conditions à la vente. 5juillet

PAR G. DE FERIET.

Vente positive et sans réserve, de 116 terrains avantageusement situés au faubourg Washington, Troisième District, entre les entrepôts de tabac et la propriété des Religieuses Ursulines.

PAR J. DE FERIET Encanteur, Bureau, No 86 de la rue Bienville—JEUDI, 9 juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, il sera vendu à l'enchère publique,

116 terrains situés au faubourg Washington, Troisième District de cette ville dans les îlots désignés par les Nos 11 12 19 20 44 47 et 49. Ces terrains sont compris entre les rues Girod, St-Jean-Baptiste, Prosper, Solidelle et d'autres rues, ils sont situés entre cette propriété connue autrefois sous le nom de "magasins à tabac" et la propriété des Religieuses Ursulines.

Le tout d'après un plan dressé par Chas A. de Armas, arpenteur et ingénieur civil, le 18 mai 1868.

Conditions—La moitié comptant; le reste à un an de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale, privilège de vendeur et portant 8 pour cent d'intérêt, du jour de la vente à parfait paiement. En cas de procès, l'acquéreur devra payer cinq p. cent (honoraires d'avocat) sur le montant recouvré.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats Unis pardevant Amédée Ducatel, notaire public, aux frais des acquéreurs. 5 juil.

Excellent emplacement pour le commerce au coin des rues Hôpital et Bourgogne, Deux District—Dans l'affaire Charlotte Knell, veuve de Jos. Ferst contre Cléonice de Tournier, tuteur, &c—Pour un partage—No 31,043.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 86.

LUNDI, 6 juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu par l'Honorable juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, le 18 mai 1868 et signé le 22 mai de la même année, la propriété foncière ci-après décrite, savoir:

UN TERRAIN situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlot compris entre les rues Bourgogne, Ursulines, Dauphine et Hôpital. Le dit terrain forme l'angle des rues Bourgogne et Hôpital; il a de pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue de l'Hôpital, sur 74 pieds 7 pouces 4 lignes de profondeur et face à la rue Bourgogne.

Les bâtisses et améliorations comprennent: une maison basse (No 142 de la rue de l'Hôpital, ayant une grande chambre servant de grocerie, 4 chambres, 2 cabinets, l'autre galerie formée dans le fond servant de salle à manger; également cuisine, remise et écurie; une maison en briques faisant face à la rue Bourgogne, servant de boulangerie, water-works, &c. Le gaz est introduit dans la maison principale.

La propriété est louée à bail jusqu'au 31 décembre 1868 à M. Faillot, à raison de $72 par mois.

CONDITIONS—Un tiers comptant; le reste à un et deux ans, en billets garantis par hypothèque spéciale, privilège de vendeur, et portant 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées et la police devra être transférée au créancier hypothécaire. En cas de procès, l'acquéreur devra payer cinq pour cent (honoraires d'avocat) sur le montant recouvré.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant A. E. Bienvenu, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

4 juin—6,13,20,27 juin, juil 6

Maison et Terrain dans la rue Casacalvo, entre les rues Poetes et Espagne. — Egalement, un Terrain au dans la rue Urquhart, entre les rues Mandeville et Espagne.

Succession de Clairetine Vanzier. No. 31,931.

PAR G. DE FERIET, encanteur.
Bureau, rue Bienville, No 86.

SAMEDI le 11 de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 7 avril 1868—

Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlot compris entre les rues Casacalvo, Espagne, Morales et Poètes. Ledit terrain a 30 pieds de face à la rue Casacalvo, sur 96 pieds de profondeur.

Les bâtisses et améliorations comprennent: une bâtisse à étage, couverte en ardoises, avec dans le fond du terrain, deux chambres, etc.

Le tout d'après un plan dressé par C. A. de Armas, arpenteur, en date du 19 avril 1868.

Conditions—La moitié comptant; le reste à 6 et 12 mois de crédit en billets garantis par hypothèque spéciale, privilège de vendeur, et portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées et la police devra être transférée au créancier hypothécaire. En cas de procès l'acquéreur devra payer cinq pour cent (honoraires d'avocat) sur le montant recouvré.

Les actes de vente pardevant Octave de Armas, notaire public aux frais des acquéreurs.

11 juin—11 18 25—11 juil

PAR S. GUINAULT.

Maison avantageusement située près du Marché Tremé—No 178.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau, coin Passage de la Bourse et Bienville. — SAMEDI 11 juillet 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre mesurant 29 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue Villere, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur, entre les rues St-Pierre et Dumaine. Ensemble avec maison couverte en ardoises, de huit pièces dans le corps de logis, dans un état parfait, également cuisine, citernes, etc. [illegible] Le tout divisé en deux logements. Un logement rapporte $25 par mois, l'autre $18 par mois.

Conditions—Moitié comptant et le reste à un crédit d'un an en billet portant 8 pour cent d'intérêt de date et hypothèque.

Acte de vente pardevant .... notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des Etats et les taxes de ville.

25 juin—juillet 5,7,8,9,10,11

Succession de Peter A. Tangier. No 33,137.

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI, 11 juillet 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 5 juin 1868, les immeubles suivants appartenant à ladite succession—

1. Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 4 de l'îlot No 7, renfermé par les rues Hôpital, Ursulines, Dauphine et Burgundy, mesurant 30 pieds de face à la rue Hôpital sur 120 pieds de profondeur; ensemble avec une maison à deux étages, [illegible]

2. Un lot de terre situé à l'angle de la propriété de [illegible], No 27 dans l'îlot formé par les rues [illegible], mesurant [illegible] pieds de face à la rue [illegible] et 140 pieds de profondeur [illegible]

3. Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, au faubourg Marigny, désigné par le No 4 de l'îlot [illegible]

Conditions pour la propriété premièrement décrite, moitié comptant et le reste à un an de crédit en billets garantis par hypothèque spéciale, etc.

L'acte de vente pardevant A. D. Doriocourt, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres et les taxes de l'année 1868.

25 juin—18, 25—2 et 11 juil

MONTGOMERY BROS. & CO.

Beaux Meubles en bois de rose, en acajou et en noyer, Glaces françaises, Tapis, Nattes, Faïence, Porcelaine, &c. à l'encan.

PAR MONTGOMERY BROS. & CO.—R. M. Montgomery, encanteur—Il sera vendu, LUNDI 6 juillet, à 10 heures du matin, au No. 225 de la rue de la Douane près la rue Franklin—

Tout le contenu de ladite résidence, comprenant beaux meubles en bois de rose, en acajou et en noyer, meubles de chambres à coucher et de salon, armoires à glace, bureaux, lits, tables, beaux tableaux et gravures, tapis Bruxelles et velours, belle nattes, porcelaine et faïence, divers meubles de cuisine, &c.

Egalement, un beau piano Pleyel.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 3 juil

Succession d'ARCHIBALD S. FERTH.

Terrains de prix, dans la rue Calliope, entre les rues Carondelet et St Charles, Premier District.—Vente à l'encan.

PAR MONTGOMERY BROS. & CO.
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, le mardi, 7 juillet, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. C. H. Durell juge de la Cour de District des États-Unis de la Louisiane, dans la Paroisse de Jefferson, [illegible] No 305 du docket de la dite Cour—

DEUX TERRAINS avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot compris entre les rues Calliope, Carondelet et St Charles. Ils sont désignés par les Nos [illegible] [illegible] à la Compagnie du chemin de fer de Carrollton à Wm Philips lequel acte a été passé le 5 novembre 1863. Les dits terrains mesurent chacun 31 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Calliope, sur 150 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

Le plan est exposé à la Bourse.

Conditions—$1,000 comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. L'acquéreur devra assumer le paiement d'un billet de $2,000 à ... le 13 juillet 1868, garanti par hypothèque sur les dites propriétés portant 8 pour cent d'intérêt par an jusqu'à parfait paiement, avec intérêt en plein jusqu'à l'échéance. Pour le reste, 6 mois de crédit avec hypothèque spéciale sur les propriétés portant 8 pour cent d'intérêt par an jusqu'à l'échéance, et, après échéance 8 p. cent jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente, y compris les timbres du Revenu Intérieur des Etats-Unis pardevant A. Commandeur, notaire public, aux frais des acquéreurs.

7 juin—7,14 21 28 juil. 5,7

Terrains améliorés et de prix dans le Premier District — Vente à l'encan — Affaire Thomas Fleming contre Bernard Duffy et autres.— No. 25,652.

PAR MONTGOMERY BRO & CO.,
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, le mardi, 7 juillet, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale, en vertu de et conformément à un jugement de l'Honorable Jno. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, rendu le 25 mai 1868, et signé le 2 juin 1868—No. 25,652 du docket de ladite cour—

1o. — Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlot compris entre les rues Roman, Cypress, Prieur et Gravier. Ledit terrain a 34 pieds de face à la rue Roman, sur une profondeur de 90 pieds, plus ou moins, et fait face à la rue Cypress à la rue Hovia.

2o. — Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlot compris entre les rues Commune, Claiborne, Palmyra et Dorbigny. Ledit terrain a 34 pieds 5 pouces de face à la rue Dorbigny, sur une profondeur de 75 pieds.

Le plan est exposé à la Bourse.

Conditions — Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur, pardevant O. Morel, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 3 juin—10 14,28—7 juillet

Meubles. Meubles. Meubles
PAR MONTGOMERY BROS. & CO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, mardi, 7 de juillet, à 11 heures, à la salle d'encan, au No 27 de la rue de la Chartres—

Un assortiment général de meubles
— TELS QUE —

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et en noyer, sofas, chaises à dossier à ressorts, table de centre à dessus de marbre, buffets, tables à manger, tables de cuisine, matelas de crin, couvertures, [illegible] et des lits, etc.

— EGALEMENT —

Une grande facture de lits de cottage, chaises à dossier et bois et rotin.

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de monture beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons etc., à l'encan,

PAR MONTGOMERY, BRO. & CO.
R. M. Montgomery, Encanteur.

IL sera vendu, mardi 7 de juillet, à 11 heures du matin, aux écuries de F. Lines, rue Gravier,
Elégants Chevaux appareillés,
do do de monture,
Beaux mulets de tir,
Belles vaches laitières.

AUSSI :

Buggies découverts et couverts harnais, wagons, etc.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

VENTES A L'ENCAN.

PAR H. SCOTT.

Grande vente importante de Marchandises sèches, Habillements, Lingerie, Chapeaux, Bonneterie, &c.

PAR H. SCOTT—H. Marks, encanteur—Il sera vendu à l'encan, LUNDI, 6 juillet, à 10 heures, dans la salle d'encan, au No 48 de la rue Chartres—

2,5 lots de marchandises sèches, telles que étoffes, indiennes françaises et américaines, cotons blancs, nappes, draps, casimirs, tweeds, satinets, toile blanche, [illegible], bonneterie, &c., &c.

Un beau lot d'habillements venant d'être reçus.

Un beau lot de lingerie, [illegible]

— Egalement —

Un beau lot de Chapeaux et de Souliers.

5juillet

PAR CHS. T. NASH.

Succession de Mary Ann Cleary, veuve de Joseph Dunne.

Terrain [illegible] dans le Quatrième District

Par CHAS. T. NASH, Encanteur.

Bureau [illegible] Hall, [illegible]

LUNDI, 6 juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, il sera vendu, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 15 juin 1868—No 20,820 du docket de la dite Cour,

UN TERRAIN, avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlot No 57, compris entre les rues Washington, Chippewa, Magazine et Sixième. Ledit terrain a, en plus forme [illegible] 26 pieds 7 pouces et de face à la rue Sixième de cette ville sur une profondeur [illegible] entre lignes parallèles, le tout désigné par le No 17 sur un plan dressé par A. Hedin, voyer, le [illegible] 1851.

Conditions—La moitié comptant; le balance à un an de crédit, en billet portant 8 pour cent d'intérêt par an, garanti par hypothèque sur la propriété et 5 pour cent (honoraires d'avocat) en cas de procès pour le recouvrement du montant.

L'acte de vente y compris les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant A. Hero, Jr., notaire public, aux frais des acquéreurs.

7 juin—11 21 28—1 juil

Succession de H. W. SCHWARTZ décédé.—25 acres de Terre du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

PAR CHAS. T. NASH, Encanteur. — Bureau, au Masonic Hall, coin Rue St-Charles et Perdido—Il sera vendu, SAMEDI, 11 du courant, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 12 avril 1868 — No 29,892 du docket de la dite Cour:

25 acres au Grand Chemin de Fer de la Nouvelle Orléans, de Jackson et du Nord.

Conditions — Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 1er juillet—3,10,11

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Succession de Mme MARIE ZOE DE BLANC, veuve de Joseph Dusuau, décédé—No 31,254. Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Pour le compte et aux risques du premier acquéreur

PAR C. E. GIRARDEY & CO—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau, No 17, Exchange Place—MARDI, le 14 juillet, 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte et aux risques de W F Chapman, qui refuse de se conformer à l'adjudication qui lui fut faite le 9 de mai 1868.

Deux lots de terre dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlot formé par les rues Claiborne, Marigny, Esplanade et Chemin de Bayou désignés par les Nos 1, et 2, sur un plan dressé par C. A. de Armas, arpenteur, et déposé au Bureau des Encanteurs. Une cour de ces deux lots sont attachées à la maison en briques, etc.

Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Claiborne et Chemin du Bayou (Bayou Road) et mesure 70 pieds de face au Chemin du Bayou, sur une profondeur de 80 pieds 9 pouces de face à la rue Claiborne, et 122 pieds sur la ligne qui le sépare du lot No 2. Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, tels qu'une maison à deux étages, occupée par une famille, grande et agréable résidence en bois, élevée sur des colonnes en briques, ayant un jardin devant (face au Chemin du Bayou), orné de beaux arbres fruitiers et autres, grande cour, grandes dépendances, écuries, etc. [illegible]

Ensemble, 21 actions (valeur à 45) de la Banque des Citoyens de la Louisiane. L'acquéreur de la propriété assumera le paiement du montant de l'adjudication, en billets de ... (avant dans la banque) à la Banque des Citoyens de la Louisiane, le 1er octobre 1866, payable et remboursable après la cote de la dite Banque.

La dite propriété, et la plus grande partie de la façade du terrain du fond sont louées à bail, jusqu'au 31 décembre 1868 avec le privilège de renouveler pour un an, à $34 par mois.

Deux lots de terre dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Claiborne, Marigny, Esplanade et Chemin du Bayou désignés par les Nos 1, et 2, sur un plan dressé par C. A. de Armas, arpenteur, et déposé au bureau des Encanteurs.

Le lot No 1 touché aux Nos 1 et 2 dans le fond et mesure 30 pieds 5 pouces de face à la rue Claiborne sur une profondeur de [illegible] pieds.

Conditions.—Un tiers comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets également divisés portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et garantis par hypothèque spéciale, privilège de vendeur. Les améliorations devront être assurées et la police transférée au créancier, et au cas de procès pour le recouvrement desdits billets, les acquéreurs devront payer cinq pour cent (honoraires d'avocat).

Acte de vente et les timbres de Revenu Interne frais des acquéreurs, par devant Octave Morel, notaire public.

Jolie résidence dans la rue des Magasins, avec grand terrain.

Maison en briques dans la rue Tchoupitoulas.

SUCCESSION DE LEWIS B. COLLINS.
No 29,585—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.
Bureau, Exchange Place No. 17.

JEUDI, 9 juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale, il sera vendu, en vertu d'un ordre de l'Honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté du 6 juin 1868, les propriétés suivantes de la succession de Lewis B. Collins, décédé, savoir:

1o—LA JOLIE RÉSIDENCE EN BOIS A ETAGE, avec un grand terrain, située dans l'îlot compris entre les rues Magasins, Constance, Second et Troisième. Le terre qui compose ce terrain, (Nos 4, 5 et 6) a 86 pieds de face à la rue des Magasins sur 125 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent une maison à étage, à belle étage, ayant dans le bas un salon, etc., et galeries, avec 4 chambres, etc. [illegible]

Le terrain est disposé en jardin avec grille en fer sur le devant. [illegible]

2o—LA GRANDE MAISON COTTAGE située dans le Premier District, dans l'îlot compris entre les rues Tchoupitoulas, Magazine, Orange et Religieuses. Le terrain a 23 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur 120 pieds de profondeur, avec une maison en briques, à étage, ayant trois chambres au rez-de-chaussée, etc. [illegible]

Conditions de la vente—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats Unis pardevant J. Boudousquié, notaire public aux frais des acquéreurs.

7 juillet—7,30,27

Propriété améliorée, dans le Premier District près du Dépôt du Jackson Rail Road et à l'angle des rues Julia et Rampart.

HANNAH HOLMES vs JAMES PRICE, ou Jacques Price—No 15,840—
Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.
Bureau, No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI, le 25 juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un jugement rendu par l'Honorable Charles Leaumont, juge de la Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, le 12 juin 1868 et signé le 15 de juin 1868, il sera vendu à l'enchère publique, pour effectuer un partage, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1o—Deux lots de terre, dans le Premier District de cette ville dans l'îlot borné par les rues Marais et Villeré, Clara, Girod et Erato, désignés par les Nos 11 et 12, ayant chacun [illegible]

Les lots 1, 2 et 3 forment l'encoignure de la rue Julia et Rampart [illegible]

2o—Deux lots de terre, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Florida Landing et Julia. Cypress, Dorbigny et Roman, désignés par les Nos 6 et 10.

Le terrain No 10 forme l'encoignure des rues Julia et Roman, mesurant 27 pieds 6 pouces et 5 lignes de face à la rue Julia sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Roman. Les améliorations comprennent une maison en bois ayant 4 chambres et citerne.

Le lot No 7 touche au No 10 et mesure 28 pieds 5 pouces et 7 lignes de face à la rue Julia sur 120 pieds de profondeur. Il y a sur ce lot une maison en bois.

Conditions de la vente—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. Les acquéreurs devront assumer le paiement de toutes les taxes de 1868.

Actes de vente et les timbres de Revenu Interne frais des acquéreurs, par devant Octave Morel, notaire public.

25 juin—juillet 4, 11, 18, 25

Propriété améliorée dans le Deuxième District—Hoto Escorville et Carrollton.—Succession de J. J. MICHEL.—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—No 31,364—

PAR C. E. GIRARDEY & Co.—NICHOLAS J. HOEY Encanteur—Bureau No 17 Place de la Bourse—SAMEDI, 11 juillet 1868, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Honorable J. W. Thomas Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 21 avril 1868, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la succession de J. J. Michel, décédé, la propriété ci-après décrite, savoir:

1o De deux lots de terre dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Bourbon, Dauphine, Troisième et Quatrième, désignés par les Nos 10 et 11 et mesurant chacun 31 pieds 3 pouces de face à la rue Bourbon sur 120 pieds de profondeur. Les Nos 10 et 11 forment l'angle des rues Troisième et Bourbon, ensemble avec une maison basse en bois, écurie, etc.

2o La moitié indivise de l'îlot No 28 à Bienville, paroisse de Jefferson borné par les rues Peters Avenue, Prytania, Louisiane et Perrier, subdivisé en 16 terrains et mesurant 300 pieds 1 pouce et 6 lignes de face à la rue Peters Avenue, 204 pieds 10 pouces de face à la rue Louisiane; 212 pieds 7 pouces de face à la rue Prytania, et 300 pieds 3 pouces de face à la rue Perrier.

3o Un lot de terre dans la ville de Carrollton, paroisse de Jefferson, désigné par l'îlot H borné par les rues Sheridan, Eagle au Mary, Monroe et Dixième, subdivisé en 24 terrains et mesurant 300 pieds carrés.

Conditions—Cette adjudication étant la seconde et dernière, les susdites propriétés seront adjugées au plus haut enchérisseur, à douze mois de crédit. Les acquéreurs devront donner des billets satisfaisants, payables à douze mois de date et portant 8 pour cent d'intérêt, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, avec intérêt à raison de huit pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et cinq pour cent (honoraires d'avocat) en cas de procès. Les bâtisses devront être assurées et la police de l'assurance transférée au vendeur. Les acquéreurs devront assumer les taxes de 1868.

Actes de vente et les timbres des Etats-Unis pardevant Wm Shannon, notaire public, aux frais des acquéreurs.

26 juin—28 5 11 juillet

PAR WALTON & DESLONDE.

VENTE EN PARTAGE.

Un terrain à l'encoignure des rues Prieur et Kerlerec.

Un terrain à l'encoignure des rues Johnson et Kerlerec.

Mme Benjamin Durand et als. vs. M. D. Bringier et als.—En partage.

Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. No 17,724.

PAR J. B. WALTON & DESLONDE.
J. B. WALTON, encanteur.
Bureau No 47, rue Carondelet.

MARDI, le 7 juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre les rues du Canal et la Douane, il sera vendu, conformément à un ordre de l'Honorable Paul E. Theard Juge de la Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, daté le 10 octobre 1868, docket de la Cour No 17,724, il sera vendu les propriétés suivantes, savoir:

UN TERRAIN, à l'encoignure des rues Prieur et Kerlerec dans le Troisième District de cette ville dans l'îlot borné par les rues Esplanade, Kerlerec, Prieur et Johnson, désigné par le No 16, et mesurant 30 pieds de face à la rue Prieur sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Kerlerec, entre lignes parallèles.

UN TERRAIN IRREGULIER, à l'encoignure des rues Johnson et Kerlerec, dans le Troisième District de cette ville dans l'îlot borné par les rues Johnson, Prieur, Kerlerec et Columbus, mesurant 70 pieds 7 lignes de face à la rue Johnson, et 22 pieds 5 pouces 5 lignes de face à la rue Kerlerec, sur 115 pieds de profondeur, et 112 pieds 5 pouces sur la ligne séparant le No 20.

Termes et Conditions.

UN QUART COMPTANT en billets du Trésor des Etats-Unis, le balance à un crédit de 6 12 18 et 24 mois en billets des acquéreurs payables à leur ordre et par eux endossés, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, et garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété jusqu'à parfait paiement, avec condition dans l'acte de vente et d'hypothèque que cinq pour cent sur le montant seront payés pour couvrir les frais d'avocats en cas de procès. Les bâtisses devront être assurées et la police transférée au créancier hypothécaire.

Actes de vente pardevant W. J. Castell, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres du gouvernement des Etats Unis.

5 juin—6,13 20 27 juillet 7

Succession de MATHIEU GARY—No......

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
P. R. O'RORKE,
Greffier.

30 juin—juillet 4,9

Propriétés améliorées dans le Premier District—Vente à l'encan—Affaire Thomas Fleming contre Bernard Duffy et autres.

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL. JUILLET 1868.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent —ou ceux de leurs ayants cause— tenus de ce consulat, selon ce qu'ils sont priés d'en donner avis au consulat.

A	G
Aduc Philippe	Guilloutet F
B	Gechecois Pierre dit Marcel
Barthelet Jules (artiste dramatique)	H
Besson Joseph Marie	Henri Delphin
Bruno Justo	J
Bérg Félix (de Franklin, Louisiane)	K
Bilton Bernard	Kauffe Jacques
	L
C	Lemoine (Mme) gérante de Magasin
Cortes Léopold	Maillot Jean Baptiste
Charbalin Louis	Minouflet Constantin
Chavet Anselme Isidore	Morat (Mme) née Rolland
D	Moureilhon Pierre
De Pourqueres Philippe	N
Dezlin Virginie (Mlle)	North Hélène (Mme)
De Bertrand	P
Dolcamé A (Mme veuve)	Poisson
Douhéde Arthur	R
Escoffier Stephen	Rose Pierre Louis
Fouca Etienne (veuve) née E Dépara	Rossignol Jules
Fougerat Auguste (de Ferdinand)	Sauvas Sophie
Fournier (les époux)	T
Fidon Jean Pierre	Teyssèdre Benoît
	V
	Voli Paulini